



CCE du 8 décembre 2011

Lors de cette réunion, la direction nous a présenté plusieurs informations : actualisation du plan Centricité Clients 2013, évolutions du fonctionnement des UM de la DSBA, résultats RPC 2011 ainsi que les évolutions RPC et RVA 2012. Nous avons également donné des avis défavorables sur le projet d'accord salarial 2012, le projet d'avenant à l'accord Egalité Professionnelle Homme/Femmes et les modalités de pilotage statistique de l'accueil téléphonique à la BAP.

Information sur l'actualisation du plan Centricité Clients 2013

Ça y est, pour la direction, le cadrage de Centricité Clients 2013 suite à la crise est fait. Au niveau des particuliers, baisse de 12,7% du nombre de nouveaux comptes à ouvrir et de 14% du nombre de comptes nets d'ici 2013. Plan de création d'agence revu à la baisse avec 45 ouvertures au lieu de 90.

Pour le reste de la présentation, il s'agit de la continuité de ce projet direction.

La CFDT estime que cette adaptation risque d'être insuffisante et ne va pas contribuer à améliorer les conditions de travail.

M. Nanquette est également intervenu sur le projet *Bienvenue*. Il ne cautionne pas les excès de zèle de certains managers sur la tenue vestimentaire. **La CFDT lui a répondu qu'elle dénoncera tous les débordements et qu'il est préférable de mettre des effectifs face aux clients au lieu de polariser sur un « dress code » du personnel.**

Information sur diverses évolutions du fonctionnement des Unités Métier (UM) de la DSBA

Suite à la diminution significative des effectifs dans ce secteur, la direction souhaite le réorganiser. Des UM secondaires seront

rattachées à des UM principales, ceci dans le même métier. Quelques exemples : Nice et Montpellier dépendront de Marseille, Rouen de Roubaix, Nancy de Champs sur Marne. **Le fait que les UM principales et secondaires ne soient pas dans le même périmètre des DdR et dans le même bassin d'emplois ne gêne pas la direction. Encore des emplois en moins et une animation managériale compliquée. Quel bel exemple de « rebond » !**

Les référents métiers subsistent. Ils peuvent avoir plusieurs types de missions mais dans tous les cas demeurent techniciens. **La CFDT a demandé une nouvelle fois de reconnaître ces personnes par une fiche métier et un niveau de classification.** Refus de la direction. **Comme d'habitude, la direction demande des efforts au personnel sans les valoriser.**

Information sur les résultats de la RPC 2011 et sur les évolutions de la RPC et de la RVA des ACL en 2012

Pour 2011, les chiffres fournis au 3^{ème} trimestre ne montrent pas un tassement important des montants versés. En effet, à cette date, les versements de performance collective compensent la réduction des performances individuelles.

Pour 2012, l'esprit de la nouvelle RPC (appelée 7 familles) sera de servir la stratégie

de l'entreprise en intégrant des notions de la Centricité client et de satisfaction client.

Les nouveautés :

- 1) L'intégration de l'Indice de Recommandation Client.
- 2) La valorisation des flux créditeurs professionnels.
- 3) La production brute de capitaux d'épargne de bilan et Hors bilan.
- 4) La notion de client rendu actif.

Ce qui a disparu :

- 1) Les classements sur taux de réalisation.
- 2) La prise en compte de la vie d'une DGA.

Pour la **CFDT**, le contenu de cette nouvelle RPC 2012 ne présage pas grand chose de bon pour les conseillers au regard de la crise qui s'installe et du changement de cap de la direction dans le nouvel environnement économique et politique à venir. La revendication que nous avons émise auprès de la direction serait d'intégrer cette partie variable, notamment la variable collective, dans la rémunération des salariés.

Consultation sur les modalités de pilotage statistique de l'accueil téléphonique au sein de la Banque de proximité

La **CFDT** était longuement intervenue en novembre pour dénoncer les dysfonctionnements et difficultés rencontrés par le personnel sur le décrochage des téléphones en agence.

La direction, loin de régler les problèmes se contente de nous demander un avis sur le pilotage des statistiques lié à cette activité.

Pour la CFDT, il s'agit d'un moyen de « surveillance » supplémentaire du personnel. Nous avons donc voté défavorablement ce projet.

Avis sur le projet d'avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 14 décembre 2007

Pour la **CFDT**, cet avenant est un catalogue de bonnes intentions pour le futur mais il ne

comporte rien de visible pour solder les inégalités du passé. De plus, il est porteur de futures inégalités notamment la différence d'attribution de 15% maxi des MSI pour les salariés travaillant à temps partiel. La Direction refuse la mise en place d'un bilan de situation comparé individuel et n'avance guère sur la problématique des crèches.

La CFDT a donné un avis défavorable à ce projet d'avenant.

Avis sur le projet d'accord salarial pour 2012

La CFDT a voté contre le projet d'accord salarial que la direction mettra en application unilatéralement. Pour rappel les « mesurette » proposées :

- Pas de mesures générales et 100% de MSI avec une enveloppe **réduite d'un tiers** par rapport à 2011.
- Le ticket restaurant passera à **8,20€** en février.
- Revalorisation et suppression de la limite d'âge pour l'allocation enfant handicapé. Cette dernière passera de 88 à 100 € pour les invalidités inférieures ou égales à 80% et de 220 à 250 € pour les enfants avec un taux supérieur à 80%.
- La participation de LCL dans notre complémentaire santé passera à **24€**

Points divers relatifs au fonctionnement du CCE

Le cabinet SECAFI a été reconduit sans les voix de la **CFDT** comme expert pour étudier les comptes de l'exercice 2011.

CCE Vacances : La **CFDT** s'est prononcée favorablement à l'augmentation de la subvention au forfait en haute saison pour les locations avec nos partenaires externes. (+80% pour les pensions complètes et ½ pensions, +40% pour les locations).

En effet nos maisons de vacances ne peuvent répondre à toutes les demandes notamment durant les périodes d'été. Le fait d'augmenter les subventions pour ces demandes palliera les refus faute de places dans nos centres.